

**Commission des Relations et des
Expéditions Internationales (CREI)**

**Les expéditions
spéléologiques françaises
à l'étranger**

Guide pratique

**M. Faverjon, B. Lips, O. Vidal, O. Testa
Décembre 2012**

Afin de promouvoir les expéditions de spéléologie et d'ouverture de Canyon à l'étranger et les actions à caractère didactique organisées avec des structures ou spéléologues étrangers, la FFS met, au travers de la CREI, son expérience et ses moyens au service de tout spéléologue fédéré.

Cette aide aux expéditions se fait au travers :

- * de l'octroi d'un parrainage reconnu par les pouvoirs publics,
- * de l'octroi de subventions,
- * de la mise à disposition d'une bibliothèque riche de plusieurs centaines de rapports,
- * de la disponibilité des correspondants-pays et des spécialistes.

Cet apport logistique a déjà aidé plusieurs centaines d'expéditions à se réaliser et à publier leurs résultats.

Il s'agit d'un système participatif, géré par des spéléologues et canyonistes pour leurs pairs. Les expéditions bénéficient d'une aide mais sont tenues en contrepartie de respecter la déontologie de la fédération et de participer au développement du fonds documentaire et de l'expérience commune.

Ce document présente les règles de fonctionnement de la CREI et les droits et devoirs des expéditions.

La dernière version de ce document peut être téléchargée sur :

http://crei.ffspeleo.fr/Telechargement/Guide_pratique_expéditions.pdf

Sommaire

✧ L'aide de la CREI aux expéditions	4
✧ Les engagements des expéditions parrainées	7
✧ Extrait du règlement intérieur de la CREI	8
✧ Le code de déontologie	9
✧ Le rapport d'expédition	11
✧ Comment êtes-vous assurés ?	13
✧ L'achat en détaxe	15
✧ Liste d'adresses	17
✧ Annexes 1 : fiche de demande de parrainage	25

L'aide de la CREI aux expéditions

M. Faverjon, B. Lips

Le parrainage

Toute expédition désirant bénéficier du parrainage de la FFS doit faire une demande auprès de la CREI en remplissant une fiche de demande de parrainage (2 pages) (voir en annexe) à télécharger sur le site de la CREI

http://crei.ffspeleo.fr/Telechargement/Fiche_demande_de_parrainage.pdf

et à retourner complétée à :
Fédération Française de Spéléologie CREI
28 rue Delandine
69002 LYON

ou par mail à : secretariat@ffspeleo.fr

Le parrainage FFS est accordé aux expéditions :

- de recherche spéléologique ou d'ouverture de canyon à l'étranger,
- à caractère didactique lorsqu'elles sont organisées en collaboration avec des spéléologues ou des canyonistes étrangers.

Le parrainage peut être refusé si le club ou le responsable de l'expédition n'a pas rempli ses engagements lors d'une précédente expédition ou si le projet ne répond pas aux critères d'attribution.

La demande de parrainage doit impérativement parvenir à la CREI avant le départ de l'expédition. Aucune demande ne sera acceptée a posteriori.

Compter environ une à deux semaines pour le traitement de la demande.

Les informations à préciser dans la demande de parrainage sont :

- nom de l'expédition,
- destination (pays, région, massif),
- période (dates),
- club demandeur,
- responsable de l'expédition avec ses coordonnées,
- liste des participants (nom, prénom, club et n°FFS),
- but de l'expédition et résumé du projet en quelques lignes,
- coordonnées bancaires du club demandeur (RIB).

La demande peut être présentée par un club, un CDS, un interclub ou une association créée à l'occasion. Le responsable d'expédition et **tous les**

membres cités dans la demande doivent être affiliés à la FFS.

L'attestation de parrainage (ou éventuellement le refus motivé de parrainage) est retournée au responsable de l'expédition dans les meilleurs délais.

L'attestation de parrainage permet d'ouvrir un **dossier d'achat en détaxe** auprès du centre des impôts locaux (voir chapitre correspondant).

Cette attestation de parrainage peut également servir de « carte de visite » auprès des structures spéléologiques ou administratives étrangères ou auprès de l'administration française.

Remarque :

Une expédition d'envergure exceptionnelle peut obtenir le statut **d'expédition nationale**. Ce statut, voté par le Comité Directeur de la FFS sur proposition de la CREI, doit servir à faciliter la démarche auprès des sponsors et des administrations.

Les critères minimaux d'attribution du statut d'expédition nationale de la FFS sont :

- une reconnaissance sur site ou une première expédition déjà effectuée,
- la reconnaissance ou les expéditions antérieures ont fait l'objet de compte rendu,
- l'équipe d'organisation ou le responsable ont déjà organisé avec succès et dans le respect des engagements pris au moins trois expéditions parrainées par la FFS,
- l'organisation du projet est l'œuvre d'une association française affiliée à la FFS,
- les participants sont majoritairement français,
- tous les participants spéléos français sont affiliés à la FFS et à jour de leurs cotisations,
- l'équipe doit justifier de compétences techniques et scientifique, la présence d'un responsable scientifique est souhaitable,
- l'équipe doit être conséquente avec un minimum de 8 participants,
- la durée de travail de l'expédition sur site excède 1 mois.

Les critères sont disponibles sur le site internet de la CREI :

<http://crei.ffspeleo.fr/Infos/ExpeNationale.html>

Les subventions

Toute expédition parrainée peut bénéficier d'une subvention.

La politique de la CREI consiste à subventionner des expéditions à **but d'exploration ou de formation de spéléologues ou canyionistes étrangers**. Tout le monde comprendra que la CREI n'a pas pour mission de subventionner des voyages touristiques ou spéléo-touristiques.

Le montant total des subventions aux expéditions est voté par le Comité Directeur fédéral au mois de mars puis par l'Assemblée Générale au mois de juin. La répartition des subventions, entre les expéditions bénéficiant d'un parrainage, est décidée en fin d'année par la Direction Nationale de la CREI. Elle est faite en fonction des objectifs, des moyens mis en œuvre, de la destination, du nombre de participants et de la durée de l'expédition. Les subventions allouées par expédition varient généralement de 200 à 900 euros. La répartition des subventions est publiée dans le compte rendu annuel d'activités CREI (parution en avril), envoyé aux responsables des expéditions parrainées de l'année en cours.

Le versement de la subvention

La subvention allouée à une expédition ne sera versée qu'après **réception et acceptation** par la commission de **deux exemplaires** du rapport d'expédition ainsi que le fichier pdf correspondant, à envoyer dans l'année qui suit l'expédition. L'examen d'un rapport par le comité de lecture demande un à deux mois.

Le comité de lecture est composé de deux lecteurs permanents nommés chaque année lors de la réunion annuelle de la CREI et du correspondant du pays concerné. Chaque membre donne un avis sur le rapport (accepté ou refusé).

Les critères d'appréciation sont :

- la qualité intrinsèque du rapport (présentation, rédaction, contenu ...),
- la qualité du travail réalisé par l'expédition sur place, évaluée à partir du compte rendu journalier. L'importance des résultats (mètres de premières) n'est pas l'élément principal de décision.

Lorsque le rapport présenté est de **particulièrement bonne qualité**, le comité de lecture le spécifie pour l'éventuel octroi d'une aide complémentaire à la publication.

Dès réception de l'avis positif du comité de lecture, la subvention promise est versée à l'expédition sur le **compte du club organisateur déclaré lors de la demande de parrainage**. La subvention ne peut en aucun cas être versée à une personne physique.

En cas de refus d'octroi de la subvention allouée ou de demande de compléments, une notification est faite au responsable d'expédition.

Les subventions complémentaires pour bonne publication

Chaque fin d'année A, les comptes correspondant à l'année (A-2) sont clos (par exemple au 31/12/2012 pour les expéditions 2010). Les subventions allouées aux expéditions de l'année (A-2) qui n'ont pas rendu de rapport sont définitivement annulées (un délai supplémentaire, qui ne peut excéder un an, peut être accordé suite à une demande écrite).

Les sommes dégagées permettent d'attribuer une subvention complémentaire aux expéditions de l'année (A-2) ayant effectué un travail particulièrement intéressant et remis un rapport de qualité.

Les subventions complémentaires vont généralement de 200 à 800€. Elles ne sont versées qu'à un nombre restreint d'expéditions.

Les aides pour la préparation des expéditions

S'informer, prendre des contacts sur place et constituer une bibliographie avant de partir est essentiel. Cela permet souvent d'éviter de mauvaises surprises sur place.

Les sources d'informations sont nombreuses et éparpillées, et il n'est pas toujours facile d'avoir des contacts avec les structures locales du pays d'accueil, ni même des adresses.

Pour aider les expéditions dans leurs recherches, la CREI regroupe les rapports des expéditions françaises et des informations diverses sur chaque destination, au travers de ses correspondants-pays.

Les correspondants-pays de la CREI

Les spéléologues désirant organiser une expédition sont invités à prendre contact avec le correspondant-pays de la zone concernée. Ce dernier pourra fournir des informations sur les travaux réalisés par d'autres équipes, les adresses des structures spéléologiques locales, les réglementations en place... Il dispose souvent des données bibliographiques de base sur la spéléologie dans le pays concerné. La liste et les coordonnées des correspondants-pays sont publiées chaque année dans le rapport annuel CREI, et se trouve sur le site de la CREI . :

<http://crei.ffspeleo.fr/Annuaire-CREI.pdf>

La documentation CREI

La documentation disponible comprend :

- la base de données CREI regroupant plus de 1 500 expéditions. Elle fonctionne sous Access (PC) et peut être consultée à la CREI à Lyon ou être envoyée à qui en fait la demande par email.
- des dossiers pays (recueils d'informations sur un pays ou un groupe de pays),

- la bibliothèque située au siège fédéral à Lyon et regroupant plus de 500 rapports d'expédition. Les originaux des ouvrages sont consultables sur place. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, des photocopies de rapport peuvent être demandées. De nombreux rapports existent sous forme numérique (fichier pdf)

Services divers aux expéditions

Les publications de la CREI

La CREI publie deux à trois fois par an une feuille d'information et annuellement un rapport d'activités regroupant les résumés des expéditions

de l'année. Ces publications sont envoyées aux responsables des expéditions de l'année correspondante et aux Comités Spéléologiques Région. Ces publications sont consultables sur le site de la CREI.

Les engagements des expéditions parrainées

Le résumé de l'expédition

Les expéditions parrainées sont tenues de fournir en format rtf, doc ou docx, dans le mois suivant leur retour, un résumé d'une page (maximum) plus éventuellement une ou deux photo ou topo. Ce résumé est publié dans le rapport d'activités annuel (il sera avantagusement envoyé, en double ou sous une forme différente, à Spelunca pour publication dans cette revue), ainsi que sur le site internet de la CREI

Ce résumé comprend le nom de l'expédition, lieux, dates, club(s) organisateur(s), liste des participants, résumé des principales découvertes et travaux

réalisés, notes sur la logistique, les problèmes rencontrés et les contacts entrepris... Les expéditions peuvent s'inspirer (pour la présentation) des résumés déjà publiés dans les rapports d'activités de la CREI.

Si l'expédition a été annulée, il importe d'en informer la CREI le plus rapidement possible.

Les relances pour obtenir ces résumés sont souvent coûteuses, en temps et en énergie.

Merci de simplifier le travail du responsable de la publication. La non réception du résumé peut conduire à l'annulation de la subvention promise.

Le rapport

Chaque expédition parrainée est tenue de fournir un rapport en deux exemplaires papier et un électronique dans l'année suivant le retour de l'expédition. Un exemplaire sera conservé dans la bibliothèque CREI, l'autre sera archivé dans la bibliothèque fédérale.

La version numérique (PDF + si possible le fichier source) devra être envoyée au secrétariat du siège fédéral à Lyon pour archivage dans la bibliothèque numérique CREI.

Ce rapport a pour but de conserver, au profit de la communauté spéléologique, les renseignements récoltés par l'expédition.

Selon les cas, ce rapport sera plus ou moins volumineux.

Pour être accepté par le comité de lecture, le rapport devra comporter au minimum :

- les noms des membres de l'expédition,
- un compte rendu chronologique de l'expédition,

- la description et la topographie des cavités ou des canyons explorés,
- un aperçu géographique permettant de situer la zone d'exploration.

Lors de l'envoi du rapport, il est conseillé de préciser à combien d'exemplaires le rapport a été tiré, s'il est en vente (prix et adresse de commande). La CREI pourra ainsi répondre à d'éventuelles demandes de copies.

Si ce rapport n'est pas terminé dans les délais impartis, l'expédition peut demander à la CREI un délai supplémentaire qui ne pourra pas excéder un an.

Si l'expédition n'a réalisé aucune exploration et s'estime incapable de rédiger un rapport, elle doit en informer la CREI. Elle renoncera de fait à la subvention. Dans tous les cas, elle est tenue de fournir le résumé d'une page.

Les autres devoirs des expéditions parrainées

Ambassadeurs de la spéléologie française à l'étranger, les expéditions parrainées s'engagent à respecter le code de déontologie des explorations

Extrait du règlement intérieur de la CREI

9-2-Le parrainage des expéditions

9-2-1-La FFS, par l'intermédiaire de la CREI, accorde un soutien aux expéditions, de recherche spéléologique ou à caractère didactique ou pédagogique, sous la forme d'un parrainage. Le parrainage augmente la crédibilité de l'expédition auprès des organismes français ou étrangers. Il permet l'ouverture d'un dossier d'achat hors taxe auprès de la Direction Régionale des Impôts.

9-2-2-En déposant un dossier de parrainage, les expéditions s'engagent :

- à ce que tous les participants cités dans la demande soient adhérents à la Fédération Française de Spéléologie,

- à respecter l'éthique et les règles de priorité et de coopération relatives aux explorations, telles que définies par le code de déontologie des explorations spéléologiques françaises à l'étranger, établi par la CREI.

- à respecter les réglementations et consignes des fédérations des pays hôtes,

- à fournir au retour de l'expédition un résumé d'une page dans un délai de 2 mois,

- à fournir un rapport complet d'expédition rédigé selon les directives fournies par la commission.

9-2-3-La commission se réserve le droit de refuser un parrainage en cas de non respect des engagements ci-dessus lors d'une expédition précédente, de la part d'un des membres de l'expédition.

9-3-Les subventions aux expéditions

9-3-1-Toute expédition parrainée peut bénéficier d'une subvention.

9-3-2-La somme totale des subventions allouées aux expéditions est définie annuellement par le Comité Directeur de la FFS.

9-3-3-Les subventions sont réparties entre les différentes expéditions par la Direction Nationale de la CREI, en fonction de divers critères : difficultés de l'expédition, éloignement, sérieux de la préparation, priorités politiques de la FFS, nombre de participants....

9-3-4-La somme allouée à une expédition ne pourra

spéléologiques Françaises à l'étranger et, en particulier, à respecter la spéléologie locale du pays d'accueil.

être effectivement versée qu'après réception et acceptation par la commission du rapport d'expédition. A défaut de rapport une année après le retour d'expédition ou d'une publication deux années après le retour de l'expédition, la subvention sera définitivement perdue pour l'expédition.

9-3-5-Les rapports d'expédition sont analysés par le comité de lecture. Un rapport jugé inacceptable par la commission devra être refait dans un délai de 6 mois après la notification de refus et selon les directives accompagnant cette notification.

9-3-6-Une expédition n'ayant pas respecté les critères d'octroi du parrainage se verra refuser sa subvention.

9-4-Les subventions aux publications

9-4-1-La CREI peut attribuer une subvention pour une publication ou une réalisation audiovisuelle concernant :

- une expédition,

- la synthèse de plusieurs expéditions,

- l'inventaire d'un pays ou d'une région d'un pays étranger.

9-4-2-Le montant de la subvention est défini par la Direction Nationale de la CREI après avis du Comité de lecture et après présentation :

- de la maquette ou du tirage ou montage définitif,

- du budget de la publication.

9-5-Les Expéditions Nationales

9-5-1-Le label "Expédition Nationale" pourra être délivré à une (ou au maximum à deux) expéditions par an. L'expédition désirant ce label devra en faire la demande au minimum 16 mois avant son départ. Elle devra présenter un projet d'envergure exceptionnelle qui donne toutes les garanties de sérieux en ce qui concerne la préparation, la réalisation et l'exploitation des résultats.

9-5-2-Une Expédition Nationale pourra compter sur le soutien actif de la CREI et du bureau fédéral (utilisation du papier à en tête de la fédération, lettres de recommandation, appui pour les demandes de subventions auprès des ministères, des pouvoirs publics et des sponsors...).

Le code de déontologie des expéditions spéléologiques à l'étranger

Chaque année, entre 30 et 40 équipes spéléologiques françaises sortent de nos frontières pour découvrir les karsts d'autres pays, mues par un désir de découverte et de communication des connaissances. Pourquoi faire de la spéléologie à des centaines ou des milliers de kilomètres de France alors que les Alpes, les Pyrénées et les autres massifs français regorgent encore de cavités inconnues qui ne demandent qu'à être explorées ?

Simplement parce que, lors d'une expédition lointaine, la spéléologie devient en partie un prétexte, celui de découvrir d'autres paysages, d'autres massifs, mais surtout d'autres personnes, d'autres cultures et d'autres civilisations.

Les expéditions spéléologiques à l'étranger forment une activité très riche. Les problèmes purement techniques ne sont pas les plus difficiles et laissent souvent la place aux problèmes d'organisation, de vie de groupe et de relations avec autrui. C'est la gestion de l'ensemble de ces défis qui donne son intérêt à ce type d'expédition. Le résultat se traduit en général par des rencontres passionnantes, des amitiés très fortes et des souvenirs merveilleux.

Cependant, si la diversité des cultures, des habitudes et des mentalités est une source de richesse, elle peut également devenir, dans certains cas, une source de conflit. S'imprégner d'un état d'esprit, basé sur des valeurs de respect et de modestie, permet d'éviter la plupart de ces conflits. Le spéléologue à l'étranger doit avoir un sens de la diplomatie au moins aussi développé que celui des techniques. Et n'oublions jamais qu'à l'étranger, l'étranger c'est nous-mêmes.

De fait un code de déontologie peut se résumer en un mot : "RESPECT" ou se décliner en dix commandements.

I-Respecter les lois et les institutions du pays d'accueil

Il est indispensable de se renseigner sur les lois en vigueur dans le pays. Certains textes peuvent être très contraignants pour des explorateurs : interdiction de photographier, interdiction d'accès à des sites, interdiction de prélever des échantillons biologiques ou même interdiction de toute exploration.

Dans d'autres cas, de longues et fastidieuses démarches sont nécessaires pour obtenir les autorisations.

Dans tous les cas, quelle que soit son opinion sur telle ou telle réglementation, tout étranger pénétrant dans un pays accepte de se conformer aux lois de ce pays.

II-Respecter les usages, croyances et religions

Il est nécessaire de s'informer des mœurs, des religions et des traditions pour éviter au maximum de choquer. De nombreux sites gardent un caractère sacré. Il faut respecter les interdictions liées à ce caractère sacré. En cas d'accès au site, le comportement de l'équipe doit être en accord avec les rites observés traditionnellement.

Le but d'une expédition, c'est aussi de se découvrir soi-même à travers la culture des autres.

III-Respecter les habitants

Les cavités s'ouvrent sur des terrains où vivent et travaillent les habitants. Il est nécessaire de respecter leur cadre de vie et de travail.

Les équipes font souvent appel à ces habitants pour obtenir des renseignements sur les entrées des cavités. Inversement, il faut informer les habitants des recherches en cours, par tous les moyens possibles (discussion, conférence avec projection de films ou de

diapositives, remise des topos ou du rapport).

IV-Respecter les structures spéléologiques locales

De plus en plus de pays se dotent de structures spéléologiques. Simples clubs ou fédérations, ces structures, tout comme la FFS, ont l'ambition de gérer au mieux l'activité spéléologique dans le pays.

En l'absence de règlements plus contraignants, il est indispensable de prévenir ces structures de la venue d'une expédition et leur communiquer les topographies et les résultats.

V-Respecter les spéléologues locaux

Les spéléologues locaux, s'ils existent, sont souvent ceux qui connaissent le mieux la région. Ce sont également eux qui auront en charge la protection et la conservation des sites découverts. Une équipe d'exploration a tout intérêt à entamer une coopération et à réaliser en commun les travaux de recherches. Dans le cas où le niveau technique des spéléologues locaux reste faible, une expédition pourra être l'occasion de former ces spéléologues.

Dans tous les cas, il est indispensable de leur communiquer les topographies et les résultats de l'expédition. En aucun cas, un groupe étranger ne peut s'approprier une cavité ou un massif.

VI-Respecter les travaux des autres équipes

Avant d'entreprendre une expédition dans une région déterminée, le groupe doit se renseigner sur les travaux antérieurs et en cours, réalisés par les spéléologues locaux ou étrangers afin d'éviter les problèmes de "piratage".

Si les membres de plusieurs équipes se retrouvent par hasard en un même lieu, ce sera l'occasion d'unir les efforts pour progresser dans l'exploration. Une collaboration est plus fructueuse que de vaines et mesquines querelles. La planète est grande et seule une partie infime des cavités existantes est connue. Il y a donc largement de la place pour tous ceux qui se sentent l'âme d'explorateur aux quatre coins du globe.

VII-Respecter l'environnement

Même dans le cas où la population locale n'a pas encore une conscience très aiguë des problèmes d'environnement, l'action d'une équipe spéléologique doit toujours avoir un impact écologique le plus réduit possible, aussi bien sous terre qu'en surface.

VIII-Respecter le patrimoine archéologique

Si des découvertes archéologiques sont réalisées, elles doivent être immédiatement signalées aux autorités compétentes. Il s'agit du patrimoine culturel du pays dont nous sommes les invités.

En aucun cas, une équipe ne pourra entreprendre des fouilles sauvages ou sortir des vestiges du pays.

IX-Respecter les engagements envers la FFS

Toute expédition parrainée par la FFS s'engage à fournir à la fédération, d'une part un résumé des résultats de l'expédition sur une page, dans un délai de deux mois, d'autre part un rapport plus consistant faisant apparaître l'ensemble des résultats et des topographies dans un délai de deux ans.

X-Diffuser les résultats

Au retour de l'expédition, le rapport rédigé par l'équipe représente la mémoire et l'existence même de l'expédition. Le but de toute exploration est de collecter des renseignements qui serviront à l'ensemble de la communauté spéléologique ainsi qu'aux habitants de la région. Tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre au succès de l'expédition doivent y trouver une place. Le rapport doit faire état du travail des équipes précédentes.

L'équipe doit diffuser ce rapport, entre autres, auprès :

- des interlocuteurs locaux (spéléologues, fédérations étrangères, autorités locales ou publiques, propriétaire de la grotte...),
- des interlocuteurs français (organismes, sponsors, personnalités, etc.) qui ont apporté leur soutien moral ou financier à l'équipe,
- de la FFS.

L'envoi, dès le retour, pour publication dans Spelunca, qui est très lu à l'étranger, d'une synthèse concise puis éventuellement d'un article de fond, participe au rayonnement de la spéléologie française à l'étranger comme en France.

Le rapport d'expédition

François Brouquisse

L'objectif du rapport est d'apporter des éléments exploitables, structurés et aussi précis que possible. Ces informations sont destinées à accroître nos connaissances des karsts étrangers et de leur environnement, à aider ensuite ceux qui partiront, aussi bien sur le plan des renseignements logistiques que sur celui des problèmes spécifiques humains, socio-politiques ou autres qui peuvent surgir.

Sans vouloir imposer un plan type qui briderait la créativité spontanée de ses auteurs, nous pensons tout de même nécessaire de préciser quelques orientations sur son contenu.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que la présentation a son importance, qu'un plan est indispensable, que les topographies doivent être lisibles et que quelques photos ne constituent pas une contrainte financière intolérable...

Enfin l'aspect anecdotique (ou humoristique) contribue à la lisibilité du compte rendu.

Voici "un" exemple de plan accompagné de quelques remarques directement tirées de l'examen critique des rapports que reçoit la CREI :

* Sommaire et page de garde

Doivent y figurer : le nom et la date de l'expédition, les titres des chapitres, les noms des auteurs, la pagination. Mentionner au moins la date du rapport et les coordonnées du club ou du responsable.

1 - Introduction

Y placer un récapitulatif synthétique des résultats spéléologiques (nombre de cavités explorées et kilométrage topographié), des résultats scientifiques et une présentation des membres de l'équipe. Mettre en évidence les apports de l'expédition.

2 - Déroulement

Il peut consister en une présentation chronologique concise et/ou une relation plus détaillée et anecdotique de l'expédition. Un compte rendu chronologique détaillé permet souvent de garder des renseignements importants concernant les horaires ou la longueur des démarches administratives. Il donne l'ambiance générale d'une expédition et garde « l'histoire » des explorations.

3 - Catalogue des phénomènes karstiques

C'est une rubrique très importante, malheureusement absente la plupart du temps. Elle rassemble sous une forme synthétique les éléments caractéristiques des cavités :

- * code d'identification et carte.
- * symboles BRGM / UIS.
- * Toponymie.
- * Accès à la cavité (nom du village, distance, direction...).
- * Coordonnées (précision).

* Spéléométrie (développements explorés et topographiés, dénivelé, précision UIS).

* Existence de prélèvements, mesures, observations (photo-audio-vidéo, biologiques, karstologiques, archéologiques,...).

Par sa forme systématique, ce catalogue est à la base de toute compilation ou inventaire ultérieur.

4 - Résultats spéléologiques

Ce sera souvent le chapitre principal du rapport. Il pourra être le cas échéant éclaté en plusieurs parties sur la base des régions ou secteurs étudiés.

C'est là que l'on trouvera les descriptions de chaque cavité, accompagnées des topographies correspondantes. Chacune pourra être traitée selon son importance, sur la base du canevas suivant :

- * Localisation.
- * Historique (découverte et exploration).
- * Cadre physique et géologique.
- * Description.
- * Equipement (fiche).
- * Topographie et spéléométrie (préciser ce qui est nouveau).
- * Biospéologie.
- * Karstologie physique.
- * Archéologie et occupation humaine.
- * Perspectives.
- * Bibliographie et documents.

Quelques remarques sur les topographies :

- * Indiquer au moins les échelles graphiques, pour les plans le nord (vers le haut de la feuille), pour les coupes le type de projection (développée, projetée).
- * Donner les sections référencées.
- * Préciser sur la topographie le nom et la localisation de la cavité, l'année, les auteurs, et le degré de précision.
- * Choisir un nombre limité d'échelles, homogénéiser les figures (UIS) et soigner le dessin.
- * Passer à un format A3 ou A2 plutôt que présenter des macaronis topographiques illisibles et sans aucune utilité.

5 - Résultats scientifiques

Un programme individualisé de recherche et d'étude conduira bien entendu à des rubriques ou des chapitres spécialisés au sein du rapport.

En l'absence d'un tel programme, il est toutefois souhaitable, lorsque les éléments d'ordre scientifique collectés sont suffisamment nombreux, de les identifier et les rassembler à part.

Il faut faire à ce propos une remarque : si la réalisation d'un programme à caractère scientifique demande des compétences spécialisées, il est deux tâches précieuses que peuvent assurer des spéléologues motivés :

1/ Avant le départ, il y a toujours une étude de faisabilité de l'expédition qui constitue une approche

normale pour un spéléologue : l'exploitation rationnelle des documents bibliographiques et cartographiques concernant le lieu prévu des investigations ; il y a un travail de présentation (critique) et de synthèse des données existantes à réaliser. Ce volet qui peut s'apparenter à un mémoire de stage devrait, réalisé à plusieurs, figurer dans un rapport et constituer le minimum exigible, même pour une expédition non partie !

2/ Sur place, la collecte d'informations, d'observations et d'échantillons, pour peu que les participants acceptent de préparer, avant leur départ, leur projet en collaboration avec des collègues qui ne demanderont pas mieux que de les aider ou les conseiller, par exemple au niveau des commissions scientifiques régionales.

6 - Logistique générale et annexes

En chapitre à part entière ou en annexes, doivent figurer tous les éléments pratiques permettant de faire profiter les autres de ses expériences (bonnes ou mauvaises). Il est inutile de recopier ce que l'on peut rencontrer dans tous les ouvrages touristiques et autres Guides du Routard. Indiquer surtout ce qu'on ne pourra pas trouver ailleurs, ou difficilement, ou de manière

disséminée.

Pour mémoire, quelques rubriques non limitatives :

- * Administratif.
- * Hébergement, alimentation, transports.
- * Equipement, matériel et progression.
- * Topographie, reportage.
- * Médical.
- * Budget.
- * Documents cartographiques, bibliographiques et adresses.

Pour compléter ces quelques lignes, ne pas oublier que des extraits de cartes, des figures, des tableaux, des dessins restent nécessaires à la compréhension de votre rapport.

Enfin, le faire lire par quelques personnes aussi différentes que possibles, dont :

- un spéléo compétent,
- un béotien,
- un scientifique vulgarisateur.

Corrigez en fonction de leurs réactions....vous ne serez pas loin de la perfection.

Bonne chance.

Vous partez en expédition à l'étranger Comment êtes-vous assurés ?

d'après Olivier Vidal et Dominique Lasserre
Président de la Commission Assurance

Vous nous interrogez régulièrement sur la garantie assistance/rapatriement lorsque vous partez à l'étranger. Vous trouverez ici les principales réponses sur ce sujet.

RAPPELS des garanties spécifiques liées aux séjours à l'étranger :

- ▶ L'assurance FFS s'applique dans le monde entier pour l'ensemble des activités et garanties prévues au contrat. Les garanties sont également acquises aux ressortissants français, licenciés à la FFS et assurés lorsqu'ils résident en permanence hors de France (sauf USA/Canada)
- ▶ Les amendes et frais de poursuite à fin pénale (quelque soit le pays et connues aux USA et CANADA sous le nom de « Punitive damages ou exemplary damages »), n'étant pas légalement assurables, sont donc exclus du contrat !
- ▶ Les assurances des groupements sportifs sont des assurances accidents : elles ne couvrent pas la maladie.
- ▶ Sont assimilés à un accident pour la mise en jeu des garanties du contrat : l'insolation, la congélation, l'électrocution et l'hydrocution, la décompression, l'absorption ou l'inhalation non intentionnelle de gaz ou de vapeur, l'asphyxie par immersion, l'empoisonnement aigu par poisons violents ou substances vénéneuses, les cas de rage ou de charbon consécutifs à des piqûres ou morsures d'animaux, l'histoplasmose, l'infarctus (restez optimiste quand même !...).
- ▶ Si du matériel scientifique et/ou technique vous est confié pour l'expédition, il est garanti en cas de perte, destruction ou dommages pour un montant de 15.250 euros (franchise 75 euros par sinistre). La déclaration est à faire dès le retour de l'expé.

Pour faciliter les éventuelles prises en charge de remboursement en cas de sinistre, il est conseillé aux expéditions de déclarer avant de partir à la commission assurance le matériel prêté et sa valeur. En cas de dépassement de ce plafond, une demande de tarification spécifique peut être soumise à l'assureur.

Qu'est ce qu'une assistance rapatriement et suis-je couvert ?

L'Assistance, on n'en parle que très rarement car elle ne vous concerne dans les faits que lorsque vous partez à l'étranger. Il s'agit d'un numéro

joignable téléphoniquement du monde entier 24h/24 qui prend totalement en charge logistiquement et financièrement le rapatriement d'une personne vers la France en cas de décès, d'accident ou de maladie nécessitant son retour immédiat. Ce n'est donc pas une couverture financière a posteriori comme dans notre assurance, mais bien un service intégré au contrat. L'assistance permet d'être soigné et pris en charge comme on le serait en France, évitant ainsi des séquelles, voire peut parfois sauver des vies. En France cette assistance est assurée par les services de protection civile de manière efficace et encore gratuite : SSF, Samu, Pompiers, etc.

Pour ce qui est de l'assistance-rapatriement des personnes en expéditions ou stage à l'étranger, l'assurance fédérale n'est malheureusement pas suffisante. En effet il n'y a pas de garantie assistance dans le contrat fédéral mais une garantie de remboursement de frais de rapatriement a posteriori en cas décès ou d'accident. En fonction de l'option que vous avez choisie, elle est de 1525 euros à 3050 euros ce qui n'est pas suffisant pour couvrir l'intégralité des frais de rapatriement d'une personne de l'étranger (un rapatriement se comptant en général en dizaines de milliers d'euros). Et surtout, elle n'inclut pas de service logistique d'assistance. C'est à dire qu'une équipe en expédition n'ayant pas vérifié la couverture- assistance de ses membres avant son expédition, devra dans ce cas organiser elle-même le rapatriement de la personne concernée au cas où cela serait nécessaire : et là, c'est la grosse galère juridique et administrative assurée, qui non seulement signe en général la fin de l'expédition mais engendre aussi des conséquences financières très lourdes pour la victime ou la famille. Quel gâchi alors que l'on est très souvent déjà couvert, parfois par plusieurs biais, à ce niveau là.

Et pourquoi l'assurance fédérale n'inclut-elle pas une option assistance ?

C'est un choix historique qui n'a plus la même valeur désormais. Il faudrait au minimum 1000 fédérés pour créer une option d'assistance qui coûterait alors 30 euros par personne et le versement d'une prime provisionnelle de 30 000 € par an. Or les fédérés partant chaque année en expé ne représentent qu'entre 200 et 300

personnes selon les années.

Donc comment bien couvrir les participants d'une expé en terme d'assistance ?

En tant que responsable d'expéditions il est impératif de vérifier avant le départ que tous les membres de l'expédition sont bien couverts par une assistance rapatriement valable pour la spéléologie ou le canyonisme dans les pays de destination, tout comme on vérifie également les assurances de chacun. Voici les organismes intermédiaires existant qui offrent à chaque participant des solutions d'assistance gratuites :

- carte Bleue Visa Internationale « normale » (fonctionne fréquemment)
- assurance multirisques habitation (assez fréquemment)
- assurance billet d'avion (assez fréquemment)
- assurance auto -même si l'on ne part pas en auto (parfois, à voir)
- complémentaire santé (parfois)

Pour ce qui concerne la carte Bleue Visa ; attention seule la CB Visa Internationale « normale » couvre la spéléo et le canyon. Ces deux activités sont exclues de toutes les autres versions (Visa Gold, Premier, CB Mastercard, etc).

Chaque participant de l'expé doit impérativement demander à l'organisme intermédiaire retenu une attestation d'assistance mentionnant clairement le nom de l'activité et le pays en question. Si, après avoir vérifié l'ensemble de ces solutions

« gratuites », aucune d'entre elles ne fonctionne, il existe toujours la solution de l'assistance proposée par la carte du Vieux Campeur (25 euros en version de base) : www.auvieuxcampeur.fr/assurance

En pratique comment s'organiser ?

Le plus simple pour un responsable d'expédition, est de demander à chaque participant de l'expé une copie scan ou papier de l'attestation d'assistance rapatriement et de se faire un petit tableau avec pour chaque membre les 4 données suivantes : Organisme intermédiaire, Nom de l'assistance, Numéro de téléphone 24h/24 et Numéro d'adhérent de la personne. Distribuer ce tableau aux participants, cela permet de ne pas le perdre et de pouvoir être réactif en cas d'accident ou maladie.

Tout cela ne doit pas vous faire oublier que la finalité de ces préparatifs là, est justement de pouvoir se concentrer sur les explorations une fois sur place et d'en profiter pleinement. Si vous avez des questions sur le sujet de l'assistance à l'étranger, n'hésitez pas à nous contacter par email aux adresses ci-dessous,

Lire les dernières mises à jours (franchises, exclusions) sur le site de la commission assurance : <http://assurance.ffspeleo.fr/>

Achat de matériel en franchise de T.V.A.

D'après D. Teyssier et O. Testa

L'autorisation d'acheter du matériel en franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est accordée par les directeurs des services fiscaux, c'est-à-dire au stade départemental (ou au niveau de l'arrondissement en Ile de France).

Cette autorisation est accordée pour des motifs sportifs, scientifiques ou culturels (contact entre les peuples). La spéléologie relevant de ces trois catégories, il n'y a, en général, pas de difficulté d'obtention.

Il semble cependant que dans certains départements, les services fiscaux, recevant peu de demandes, ne soient guère au courant de la procédure. Il appartient au club demandeur de convaincre son interlocuteur de la justesse de sa démarche. Le refus de l'administration doit être motivé et il est très certainement susceptible d'appel.

Les attestations (étape 3 ci-dessous) s'obtiennent auprès du centre des impôts communal dont dépend le

demandeur, et la procédure varie selon le centre des impôts. Parfois, il est possible d'obtenir une attestation des impôts (étape 4) pour un montant global sans passer par l'étape 2 et 3.

A noter qu'il est possible, dans une certaine mesure, de choisir le centre des impôts avec qui on va traiter (celui du demandeur).

Par exemple, l'obtention des attestations est plus facile au CDI Grenoble-Chartreuse qu'au CDI Grenoble-Vercors-Oisans.

La CREI est intéressée par avoir un retour d'expérience sur la procédure dans votre département/commune.

Le texte servant de fondement à toute demande de détaxe est une instruction de la Direction Générale des Impôts, en date du 10 mai 1972, reproduite ci-dessous. Il peut être utile de le joindre à votre demande (étape 1)

**Instruction du 10 mai 1972
CHAMP D'APPLICATION
EXONERATION**

**Solutions diverses. Exportations. Cas particuliers.
Voyages d'exploration**

Les dirigeants d'expéditions sportives en haute montagne et de voyages scientifiques, effectués à l'étranger, peuvent être autorisés, par décision de l'Administration, à acquérir en franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée les différents matériels qu'ils utilisent hors de France.

L'octroi de ces contingents exceptionnels d'achat en franchise est subordonné :

- à la garantie donnée à l'expédition par un organisme officiel ou, à tout le moins, par une fédération sportive,
- à l'établissement d'attestations, du type prévu à l'article 275 du Code Général des Impôts, certifiant la destination des marchandises et soumises au visa du service local, les intéressés s'engageant à acquitter la taxe au cas où l'exportation ne serait pas réalisée.

Soucieuse de déconcentration, l'Administration a décidé de confier désormais à MM. les directeurs des services fiscaux le soin d'instruire les demandes de ce type et d'accorder, le cas échéant, les facilités rappelées ci-dessus.

La façon de procéder est la suivante :

1) Faire parvenir au directeur des services fiscaux du département une demande sur papier libre ou à en-tête du club concerné dont le modèle en annexe (ou à télécharger sur le site de la CREI)

Il peut éventuellement être utile de joindre une liste non détaillée des achats prévus (exemple : Matériel de spéléologie : 3000€, Equipement : 2000€...) pour que l'administration comprenne

Les services fiscaux répondent en général dans la quinzaine. Souvent ils délivrent une autorisation plafonnée à une certaine somme d'achat, et l'achat de matériel photographique est exclu de ce dispositif. Sans réponse sous 15 jours, ne pas hésiter à les rappeler, ils ne connaissent peut-être pas la procédure.

Certains pourront vous demander une copie des factures pro-forma à ce stade avant d'accorder l'autorisation. Ce n'est pas la procédure, mais cela arrive.

2) Aller négocier le prix hors taxe avec le commerçant (ou mieux, le prix usine, toujours hors taxe, avec le fabricant). Se faire établir une facture pro-format par le commerçant ou le fabricant.

3) Etablir une attestation (en triple exemplaires par point de vente) sur le modèle en annexe ou à télécharger sur le site de la CREI:

4) Muni de ces documents, de l'accord du directeur des services fiscaux, d'une copie de l'instruction du 10 mai 1972, d'une facture proforma, se rendre aux services

fiscaux communaux (Centre des impôts, service des entreprises (souvent)) les plus proches et leur exposer le problème.

L'administration fonctionnaire met son cachet sur les attestations et garde l'une d'entre elles.

5) Retourner auprès du fournisseur pour y chercher le matériel à lui régler **en Hors Taxe**. On remet au fournisseur l'une des deux attestations restantes et l'on garde l'autre. Le fournisseur utilisera l'attestation au moment de faire sa déclaration de TVA.

Remarque 1

Il est à remarquer que la procédure est différente de celle permettant d'obtenir la détaxe pour des résidents à l'étranger : pas d'autorisation préalable, paiement du matériel en TTC lors de l'achat, bordereau de vente à l'exportation rempli par le magasin, contrôle à la

frontière où le bordereau est visé et enfin remboursement de la TVA payée par le magasin sur un compte bancaire.

La plupart des magasins connaissent mieux cette dernière procédure et il faut souvent beaucoup de temps et de patience auprès de certains vendeurs pour qu'ils acceptent le règlement en Hors Taxe.

Remarque 3

Cette procédure consiste donc à attribuer une subvention aux expéditions et représente une marque de confiance envers les fédérations qui délivrent les parrainages aux expéditions.

Il est évident qu'une fédération ne peut faire profiter de cette procédure que des membres à jour de leur cotisation et il est de ce fait impératif que **les membres de l'expédition soient fédérés**.

Commission des Relations et Expéditions Internationales

déc 2012

Direction Nationale

<p>Président Correspondant Pays : Myanmar, Portugal Délégué FSE</p>		<p>54, route du Pont de la Chaux - 39300 Chatelneuf Tél : 03 84 51 62 08 Mobile : 06 30 28 40 21 Mèl : r.limagne@gmail.com</p>
<p>Président-Adjoint Suppléant Comité de Lecture</p>	<p>LIMAGNE Rémy</p>	<p>Trouet - 73170 Meyrieux-Trouet Tel : 04 79 33 85 81 Mobile : 06 50 42 01 56 Mèl : ericdavid2@orange.fr</p>
<p>Trésorier Responsable Bibliothèque Numérique Correspondant Pays : Mexique</p>	<p>DAVID Eric</p>	<p>Salita del Molinello 32/5 - 16035 Rapallo (GE) – Italie Tél : +39 0185 233 414 Mobile : +39 335 39 08 32 Mèl : marc.faverjon@alice.it, marc.faverjon@hydragroup.it</p>
<p>Trésorier-adjoint Correspondant Pays : Albanie, Cambodge, Italie, Turquie, Vietnam</p>	<p>FAVERJON Marc</p>	<p>7, rue Marcel Peretto, 38100 Grenoble Tél : 06 04 46 45 10 Mèl : olivier.testa@yahoo.fr Mobile : 06 04 46 45 10</p>
<p>Secrétaire Responsable Site internet Correspondant Pays : Afrique subsaharienne, Haïti CP-Adjoint : Chine (En tandem avec J. Bottazzi) Suppléant Comité de Lecture</p>	<p>TESTA Olivier</p>	<p>91, chemin des Ames du Purgatoire - "Le Panoramic" - Entrée C 06600 Antibes Tél : 04 93 33 19 56 Mèl : bhof@free.fr</p>
<p>Coordonnateur du Comité de Lecture Responsable civière et système Nicola</p>	<p>HOF Bernard</p>	<p>45, lotissement la Rose des Vents- 97230 St Marie - Martinique Tél : 05 96 76 27 81 Mèl : thiethie-manon@wanadoo.fr</p>
<p>Responsable Info-CREI, Comité de Lecture, Correspondant Pays : Grèce</p>	<p>MONGES Thierry</p>	<p>La Charniaz - 73340 Bellecombe en Bauges Tél/Fax : 04 79 63 31 25 Mèl : christian.dodelin@sfr.fr</p>
<p>Correspondant du CA FFS Président Commission UIS : Secours Délégué UIS</p>	<p>DODELIN Christian</p>	<p>11, avenue Roberto Rossellini - 69100 Villeurbanne Mobile : 06 81 61 16 70 Tél : 04 78 93 97 84 Mèl : vidal.olivier@wanadoo.fr</p>
<p>Président Correspondant Pays : Myanmar, Portugal Délégué FSE</p>	<p>VIDAL Olivier</p>	<p>54, route du Pont de la Chaux - 39300 Chatelneuf Tél : 03 84 51 62 08 Mobile : 06 30 28 40 21 Mèl : r.limagne@gmail.com</p>
<p>Président-Adjoint Suppléant Comité de Lecture</p>	<p>LIMAGNE Rémy</p>	

CONSEIL TECHNIQUE et CORRESPONDANT-PAYS déc 2012

Afrique

		7, rue Marcel Peretto, 38100 Grenoble
		Mobile : 06 04 46 45 10
Correspondant Pays :		Mèl : olivier.testa@yahoo.fr
Afrique subsaharienne	TESTA Olivier	Mobile : 06 04 46 45 10
CP-Adjoint : Chine (En tandem avec J. Bottazzi)		
		4, avenue Salvador Allende - 69100 Villeurbanne
CP-Adjoint : Afrique subsaharienne		(résidant Djibouti)
(en tandem avec Olivier Testa)	LIPS Bernard	Mobile : 06 80 26 12 66
		Mèl : bernard.lips@free.fr
		23, rue Victor Hugo - 71000 Mâcon
Correspondant Pays :		Tél : 03 85 38 27 84
Afrique du Sud	GILBERT Alain	Mèl : alain.gilbert@culture.gouv.fr
		7 rue André Chenier - 38400 Saint Martin d'Hères
Correspondant Pays :		Tél : 09 50 42 30 50
Madagascar & Océan Indien (Comores, Maurice, Seychelles)	SIBERT Eric	Mobile : 06 75 67 85 47
		Mèl : perso@eric.sibert.fr
CP-Adjoint : Madagascar et Océan Indien, Comores		Avenue de la Gare, 12 - 2000 Neuchâtel - Suisse
(En tandem avec Eric Sibert)	MALARD Arnaud	Mobile : 0041(0)77 484 38 55
		Mèl : malard.arnaud@gmail.com
		1, Lotissement La Grèze Saint Jean Delnous 12170 Réquista
Correspondant Pays Adjoint :		Tél : 05 65 46 14 49
Maroc	NESPOULOUS Christian	Mèl : christian.nespoulous@free.fr
(En tandem avec Marc Latapie)		
		25 impasse des Bouleaux - 71500 Louhans
Correspondant Pays Adjoint :		
Maroc	LATAPIE Marc	Tél : 03 85 76 08 95
(En tandem avec Christian Nespoulous)		Mèl : malatapie@sfr.fr
		1321 route de Castagniers - 06670 Saint Blaise
Correspondant Pays :		Tél : 06 87 84 50 82
Tunisie	CACCIARDI Alexis	Tunisie +216 27 64 22 55
		Mèl : alexis.canyon@free.fr

Amériques

Correspondant Pays : Amérique Latine & Caraïbes (hors Brésil, Argentine, Pérou, Bolivie)	GILBERT Alain	23, rue Victor Hugo - 71000 Mâcon Tél : 03 85 38 27 84 Mèl : alain.gilbert@culture.gouv.fr
Suppléant Comité de Lecture CP-Adjoint : Amérique Latine (En tandem avec Alain Gilbert)	ALBERT Clément	Place Léandre Astraudo - 06790 Aspremont Mobile : 06.13.78.78.35 Mèl : clementalbert@hotmail.fr
Correspondant Pays : Bolivie	POUILLY Marc	La Charrière, Impasse du Couchant 69210 Saint Germain sur l'Arbresle Mobile : 06 69 05 10 17 Mèl : marc.pouilly@orange.fr
Correspondant Pays : Brésil Correspondant Commission : SSF	PERRET Jean-François	Audabiac - 30580 Lussan Tél : 04 66 72 77 61 Mobile : 06 12 83 48 24 Mèl : jefperret30@orange.fr
CP-Adjoint : Brésil (En tandem avec Jean-François Perret)	BARBOZA Marcus	19, rue de Strasbourg - 92600 Asnières-sur-seine Tel : 01 47 90 98 62 Mèl : mb12@aliceadsl.fr
Correspondant Pays : Canada	ORSOLA « La Rouille » Jacques	37, rue du Bon Pasteur - 69001 Lyon Tél : 04 78 27 35 18 Fax : 04 78 39 15 18 Mèl : president@ffspeleo.com
Correspondant Pays : Etats-Unis, Indonésie CP-Adjoint : Canada (En tandem avec J. « La Rouille » Orsola)	ROBERT Xavier	4 rue Lakanal - 38000 Grenoble Tel pro : 04 76 63 52 41 Tel perso : 04 57 39 43 86 Mèl : xavier.robert01@gmail.com
Correspondant Pays : Haïti	TESTA Olivier	7, rue Marcel Peretto, 38100 Grenoble Mobile : 06 04 46 45 10 Mèl : olivier.testa@yahoo.fr Mobile : 06 04 46 45 10
Correspondant Pays : Mexique	DAVID Eric	Trouet - 73170 Meyrieux-Trouet Tel : 04 79 33 85 81 Mobile : 06 50 42 01 56 Mèl : ericdavid2@orange.fr
CP-Adjoint : Mexique (En tandem avec Eric David)	SALLES Fabien	27, lotissement les Grèzes - 48400 Florac Tel : 06 83 41 73 08 ou +34 663 63 69 44 Mèl : fabriensalles@yahoo.fr
Correspondant Pays :	GUYOT Jean-Loup	France : 1538 chemin de Lagaraud - 30200 Bagnols sur Cèze

Pérou

Mobile : 06 13 59 90 30 - **Mél** :
jloup222@gmail.com
Pérou : IRD, Casilla 18, 1209 - Lima 18, Pérou
Tél. : +511 441 3223 - **Mél** : jean-
loup.guyot@ird.fr

Asie**Correspondant Pays :**Asie Centrale (Kazakhstan, Kirghistan,
Ousbekistan, Tadjikistan, Turmenistan)

GRUAT Jean-Pierre

67 bis, chemin de Bouysse - 12100 Millau

Mobile : 05 65 60 28 51**Mèl** : bouysse67@yahoo.fr**Trésorier-adjoint****Correspondant Pays :**

Cambodge

FAVERJON Marc

Salita del Molinello 32/5 - 16035 Rapallo (GE) –
Italie**Tél** : +39 0185 233 414**Mobile** : +39 335 39 08 32**Mèl** : marc.faverjon@alice.it ,
marc.faverjon@hydragroup.it**Correspondant Pays :**

Inde, Népal , Bouthan

STURM Rodolphe

12 rue Irénée Cros - 09400 Tarascon sur Ariège

Mobile : 06 30 31 24 52**Mèl** : rodolphe.sturm@free.fr**Correspondant Pays :**

Indonésie

ROBERT Xavier

4 rue Lakanal - 38000 Grenoble

Tel pro : 04 76 63 52 41**Tel perso** : 04 57 39 43 86**Mèl** : xavier.robert01@gmail.com**Correspondant Pays :**

Laos

GHOMMIDH Charles

Tél : 09 52 63 08 52**Mobile** : 06 11 05 76 18**Mèl** : cghommidh@free.fr**CP-Adjoint : Laos**

(En tandem avec Charles Ghommidh)

SUZZONI Eric

Hameau des Gagnaires - 26420 la Chapelle en
Vercors**Mobile** : 06 60 64 96 70**Mèl** : travaux.speciaux@gmail.com**Correspondant Pays :**

Liban

LACAVE Corinne

86 chemin des Erables - 74560 Monnetier-
Mornex**Tél** : 04 50 39 26 11**Mobile** : 06 78 01 26 83**Mèl** : corinne.lacave@resonance.ch**Correspondant Pays :**

Malaisie

BENCE Philippe

77, Cité Péchiney - 09220 Auzat

Tél : 05 61 05 96 45**Mobile** : 06 74 09 81 77**Mèl** : phil@explos.org**Correspondant Pays :**

Mongolie

NOGUES Xavier

128, avenue de la Libération - 33380 Biganos

Tél : 05 56 26 31 10**Comité de Lecture****Bur** : 05 40 00 87 41

Correspondant Pays : Myanmar	VIDAL Olivier	<p>Mèl : xavier.nogues@u-bordeaux1.fr , speleoxav@yahoo.fr</p> <p>11, avenue Roberto Rossellini - 69100 Villeurbanne Mobile : 06 81 61 16 70 Tél : 04 78 93 97 84 Mèl : vidal.olivier@wanadoo.fr</p>
CP-Adjoint : Népal (En tandem avec Rodolphe Sturm)	OZOUX Yann	<p>12 rue Irénée Cros - 09400 Tarascon sur Ariège Mobile : 06 33 72 79 94 Mèl : yann.ozoux@orange.fr</p>
Correspondant Pays : Philippines	SOUNIER Jean-Paul	<p>175, chemin de Beauvert - Le Clos de Beauvert - Villa N° 1 06600 Antibes Mobile : 06 61 76 34 41 Mèl : sounier@club-internet.fr</p>
Correspondant Pays : Thaïlande	TOURNIER Thierry	<p>58 Chemin du Pré Peilloud - 01220 Divonne les Bains Tél : 04 50 20 34 87 Mobile : 0652744498 Mèl : itoune1@free.fr</p>
Europe		
Trésorier-adjoint		
Correspondant Pays : Albanie, Italie, Turquie	FAVERJON Marc	<p>Salita del Molinello 32/5 - 16035 Rapallo (GE) – Italie Tél : +39 0185 233 414 Mobile : +39 335 39 08 32 Mèl : marc.faverjon@alice.it , marc.faverjon@hydragroup.it</p>
Correspondant Pays : Allemagne, Moldavie, Roumanie, Suisse	CAILHOL Didier	<p>7, rue du Lomont - 25310 Pierrefontaine les Blamont Tél : 03 81 35 11 12 Mèl : didier.cailhol@wanadoo.fr</p>
Correspondant Pays : Belgique, Pays-Bas	PREVOT José	<p>5, rue de la Mal tournée - 08200 Sedan Tél : 03 24 29 21 73 Mobile : 06.78.51.16.27 Mèl : lardennaute@aol.com</p>
Correspondant Pays : Bosnie, Slovaquie	QUEINNEC Eric	<p>35, avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne Mobile : 06 64 09 46 56 Mèl : eric.queinnec@snv.jussieu.fr</p>
Correspondant Pays : Bulgarie, Hongrie, Slovaquie, Tchèque	MAREK-LIMAGNE Edit	<p>25, rue Stephen Pichon - 39300 Champagnole Tél : 03 84 52 48 89 Mobile : 06 31 24 25 23</p>

Correspondant Pays : Croatie
 Correspondant Commission : **EFS**
CP-Adjoint : Bosnie
 (En tandem avec Eric Queinnee)

MONVOISIN Gaël

Mèl : marekedit@club-internet.fr
 14 rue Paul Mazy - 94200 Ivry sur Seine
Tél : 01 41 95 76 14
Mobile : 06 19 85 64 60
 Mèl : monvoisin.gael@voila.fr

Correspondant Pays :
 Espagne, Pologne

BENCE Philippe

77, Cité Péchiney - 09220 Auzat
Tél : 05 61 05 96 45
Mobile : 06 74 09 81 77
 Mèl : phil@explos.org

Correspondant Pays :
 Géorgie

ABDILLA Bernard

Le Marry – 01600 Sainte Euphémie
Tel : 04 74 00 69 28
Mobile : 06 08 71 51 83
 Mèl : bernard.abdilla@wanadoo.fr

Responsable Info-CREI, Comité de Lecture,
Correspondant Pays :
 Grèce

MONGES Thierry

45, lotissement la Rose des Vents- 97230 St Marie - Martinique
Tél : 05 96 76 27 81
 Mèl : thiethie-manon@wanadoo.fr

CP-Adjoint : Grèce, Portugal
 (En tandem avec Thierry Mongès et Olivier Vidal)

POUBLAN Laurent

4, rue des Jardins du Laü - 64000 Pau
Mobile : 06 08 21 45 78
 Mèl : laurent.poublan@wanadoo.fr

Correspondant Pays :
 Macédoine

CARLIN René

49, allée des Eucalyptus - 2618, route de Grasse - 06140 Vence
Tél : 04 93 24 64 83
Mèl : britt.kling@free.fr

Correspondant Pays : Portugal

VIDAL Olivier

11, avenue Roberto Rossellini - 69100 Villeurbanne
Mobile : 06 81 61 16 70
Tél : 04 78 93 97 84
 Mèl : vidal.olivier@wanadoo.fr

Correspondant Pays :
 Scandinavie (Norvège, Suède, Danemark, Finlande, Islande), Grande-Bretagne
Comité de Lecture

NOGUES Xavier

128, avenue de la Libération - 33380 Biganos
Tél : 05 56 26 31 10
Bur : 05 40 00 87 41
Mèl : xavier.nogues@u-bordeaux1.fr , speleoxav@yahoo.fr

Correspondant Pays :
 Serbie & Monténégro

SKOCAJIC- ISNARD Ana

30 Place aux Aires - 06130 Grasse
Tél : 09 50 85 04 77
Mobile : 06 34 73 22 86
Mèl : anaskocajic@yahoo.com

Océanie

Suppléant Comité de Lecture

ALBERT Clément

Place Léandre Astraudo - 06790 Aspremont

CP-Adjoint : Australie et Nlle-Zélande (En tandem avec Nicolas Baudier)

Mobile : 06.13.78.78.35

Mèl : clementalbert@hotmail.fr

Correspondant Pays :

Australie, Tasmanie

BAUDIER Nicolas

14 rue du Rocher 06000 Nice

Mobile : 06 74 54 34 12

Mèl : nico-bn@hotmail.fr

Correspondant Pays :

Papouasie Nlle-Guinée (PNG)

GUILLOT Florence

77 cité Péchiney - 09220 Auzat

Mobile : 06 08 76 96 30

Mèl : flo@explos.fr

Autres membre du Conseil Technique

Président Commission UIS : **Plongée**

BRUNET Philippe

21, rue Louis Fablet - 94200 Ivry-sur-Seine

Tél : 01 46 72 03 62

Mobile : 06 83 22 25 37

Mèl : ph.brunet@free.fr

Correspondant Commission : **EFPC**

Comité de Lecture Canyon

BUCHYE Christophe

56, route d'Amélie - 66400 Reynes

Tél : 06 07 90 44 15

Mèl : buchye.christophe@gmail.com

Correspondant BBS

Comité de Lecture

Correspondant Commission : **EFPS**

Comité de Lecture Plongée

CARLIN René

49, allée des Eucalyptus - 2618, route de Grasse - 06140 Vence

Tél : 04 93 24 64 83

Mèl : britt.kling@free.fr

LIPS Stéphane

240, av Jean Jaurès, 69150 Décines-Charpieu

Mobile : 06 72 43 02 91

Mèl : stephane.lips@free.fr

Président Commission UIS : **Enseignement**

MEYSSONNIER Marcel

19, rue Billon - 69100 Villeurbanne

Mèl : marcel.meyssonnier@ffspeleo.fr

Correspondant Commission : **Publications**

MOURET Claude

10, Chemin du Milieu - 64800 Bordères

Tél/Fax : 05 59 62 24 98

Mèl : claude.mouret@ffspeleo.fr

Président-Adjoint

Suppléant Comité de Lecture

LIMAGNE Rémy

54, route du Pont de la Chaux - 39300 Chatelneuf

Tél : 03 84 51 62 08

Mobile : 06 30 28 40 21

Mèl : r.limagne@gmail.com

Coordonnateur du Comité de Lecture
Responsable civière et système Nicola

HOF Bernard

91, chemin des Ames du Purgatoire -
"Le Panoramic" - Entrée C
06600 Antibes

Tél : 04 93 33 19 56

Mèl : bhof@free.fr

Correspondant du CA FFS
Président Commission UIS : **Secours**
Délégué UIS

DODELIN Christian

La Charniaz - 73340 Bellecombe en Bauges

Tél/Fax : 04 79 63 31 25

Mèl : christian.dodelin@sfr.fr

**C.R.E.I.**

Fédération Française de Spéléologie

Commission des Relations et Expéditions Internationales

23, rue de Nuits - F 69004 LYON - Tél. : 78.39.43.30 - Fax : 72.07.90.74

Dossier d'expédition

Nom de l'expédition

Pays

Région

Période

Club(s)

Région spéléologique

	Nom et prénom	adresse	club	N° FFS
Responsable				
autres participants fédérés				

But de l'expédition (cocher la ou les cases correspondantes)

Exploration, prospection

Visites de cavités connues

Formation de spéléologues étrangers

Canyoning

Le groupe a-t-il déjà bénéficié d'une aide lors d'une expédition précédente

OUI

NON

Si oui, pour quelle expédition ?

année

**Intitulé du compte sur lequel verser l'aide post-expédition éventuelle :
(si possible, joindre un RIB)**

Résumez votre projet en quelques lignes (indiquez en particulier vos contacts locaux)

Protocole d'engagement

Je soussigné(e) :

agissant au nom de l'expédition :

m'engage :

- à ce que tous les participants soient adhérents à la Fédération Française de Spéléologie
- à respecter le code de déontologie des expéditions françaises à l'étranger,
- à fournir un résumé d'une page dans un délai de deux mois après le retour de l'expédition,
- à fournir dans un délai d'un an un rapport complet (en deux exemplaires) rédigé selon les directives fournies par la CREI,
- à citer dans toutes les publications orales, écrites, filmées ou télévisées concernant l'expédition que celle-ci a été réalisée avec l'aide de la Fédération Française de Spéléologie,
- à autoriser la FFS à publier des parties ou un résumé des rapports.

Fait à _____ le _____
Le responsable de l'expédition (signature)